



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/30/6

557

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 mars 1994

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Trentième session

Genève, 25 et 26 octobre 1993

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa trentième session à Genève, les 25 et 26 octobre 1993. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.

2. La session est ouverte par Mlle Jutta Rasmussen, présidente du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/30/1.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris du BMT

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

4. M. K. Kristensen (Danemark, président du TWC) indique que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a tenu sa onzième session à Cambridge (Royaume-Uni), du 2 au 4 juin 1993. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWC/11/14 Prov., le TWC a abordé ou repris l'examen des questions suivantes et pris les décisions ci-après :

i) il a modifié les documents destinés à l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD) et a réfléchi à la manière de faire mieux accepter cette méthode par les Etats membres de l'UPOV. Une version actualisée a été publiée sous la cote TC/30/4;

ii) il a continué d'étudier le programme relatif au calcul de la PPDS à long terme à partir de données provenant d'essais passés, pour l'examen d'un nombre réduit de variétés, et a proposé d'appliquer cette méthode aux cas où l'analyse COYD ne pourrait pas être employée en raison du nombre trop faible de variétés (<20 degrés de liberté). Cela étant, il étudiera aussi l'utilisation de cette méthode pour le calcul d'une valeur de la PPDS après seulement une année;

iii) il a conclu ses débats sur le critère d'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU) et a confirmé les niveaux de probabilité provisoires; afin de faciliter la transition entre le critère actuel et le nouveau critère dans les pays qui rencontreront des problèmes avec ces niveaux, une période transitoire de trois ans, suivie d'une autre période de deux ans, a été prévue pour permettre une adaptation progressive. Une version actualisée a été publiée sous la cote TC/30/4;

iv) il a élaboré des projets de modifications touchant à la règle relative aux plantes aberrantes tolérées figurant dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen pour les variétés essentiellement autogames (voir le document TWC/11/16) afin de donner à cette règle un fondement statistique plus solide et recueillera les observations formulées sur ces modifications par les autres groupes de travail techniques;

v) il a poursuivi ses débats sur l'échange d'informations sous forme électronique et, pour commencer, a élaboré un format normalisé pour l'échange d'informations provenant des bulletins nationaux;

vi) il a examiné les possibilités de créer une base de données informatisée centrale et a modifié le format normalisé pour l'échange d'informations provenant des bulletins nationaux afin de permettre simultanément l'apport de données nationales à la future base de données de l'UPOV (voir le document TWC/11/15); il a également étudié les questions posées par plusieurs Etats membres dans la perspective d'une réunion ad hoc prévue pour juillet 1993;

vii) il a continué de mettre à jour sa liste de programmes qui peuvent être intégrés facilement dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés et a établi une liste des communications électroniques entre centres d'informatique;

viii) il a revu les documents sur les méthodes statistiques examinés dans le passé et élaborera un document révisé afin que ses nouveaux membres puissent comprendre plus aisément ses travaux et ses réalisations;

ix) il a débuté l'examen de la question sur l'application des analyses multivariées;

x) il a débuté l'examen de la question sur l'application des statistiques aux caractères observés visuellement;

xi) il a proposé au Comité technique de recommander au Conseil d'élire M. Grégoire (France) président du groupe de travail pour les trois prochaines années.

5. Le TWC tiendra sa douzième session en Israël, du 12 au 14 avril 1994. A cette session, il envisage d'aborder ou de reprendre l'examen des points suivants : PPDS à long terme; analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU); analyse séquentielle; analyse multivariée; base de données informatisée centrale de l'UPOV; accès aux données internationales; programmes pouvant être intégrés facilement dans d'autres systèmes informatiques des services des Etats membres concernant les variétés; révision des documents sur les méthodes statistiques examinés lors de sessions précédentes; traitement de caractères observés visuellement; analyse d'images. Le TWC a déjà pris note d'une invitation à tenir sa session de 1995 en Pologne.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

6. M. B. Spellerberg (Allemagne, président du TWF) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa vingt-quatrième session à Wurzen, près de Leipzig (Allemagne), du 21 au 24 septembre 1993. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/24/9 Prov., le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du poirier du Japon en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations.

7. Il a aussi abordé ou repris l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision) et du cerisier (révision). Le TWF a également abordé ou repris l'examen des autres questions suivantes :

i) il a pris note des projets relatifs à la mise en place d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et s'est déclaré favorable à cette idée;

ii) il a pris note d'un rapport sur le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), qui a été créé récemment et a demandé à participer davantage aux travaux de ce groupe et à être mieux informé de ces derniers. A cet égard, il conviendrait d'inviter au moins, aux sessions du BMT, le président du TWF et les experts en plantes fruitières du pays dans lequel le BMT se réunit;

iii) il a pris acte du nouveau document (TWC/11/16) relatif au remplacement du paragraphe 28 de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen et a déclaré avoir besoin cependant de plus amples informations sur la norme de population avant de pouvoir convenir d'indiquer, dans tous les projets de principes directeurs d'examen étudiés, la norme de population, la probabilité d'acceptation et le nombre de plantes aberrantes toléré pour la taille d'échantillon indiquée;

iv) il a proposé au Comité technique de recommander au Conseil d'élire Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud) présidente du groupe de travail pour les trois prochaines années.

8. Le TWF tiendra sa vingt-cinquième session à Napier (Nouvelle-Zélande) du 19 au 24 septembre 1994. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du poirier du Japon en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision), du cerisier (révision), du pommier (révision), des porte-greffes de prunus, du prunier européen (révision), du pêcher (révision), du fraisier (révision), des porte-greffes du poirier, de l'abricotier du Japon et du néflier du Japon. Il compte aussi examiner les questions suivantes : observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel (nouveaux) pour l'examen des variétés; méthodes statistiques; base de données informatisée centrale de l'UPOV; variétés essentiellement dérivées; échange électronique de données. Il est prévu que la session de 1995 du groupe de travail se tienne au Royaume-Uni. Un sous-groupe sur le pommier se réunira à Faversham (Royaume-Uni) du 13 au 15 décembre 1993.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

9. Mme E. Buitendag (Afrique du Sud, présidente du TWO) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa vingt-sixième session à Antibes (France), du 4 au 8 octobre 1993. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/26/18 Prov., le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du saintpaulia (révision), du weigela, du pyracantha, de la gentiane et de la nérine en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations, et il a abordé ou repris l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), du limonium, de la lavande et du lavandin, du kalanchoë (révision) et du chamaelancium. Le TWO a également abordé ou repris l'examen des autres questions suivantes :

i) il a pris acte des projets relatifs à la mise en place d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et s'est déclaré favorable à cette idée, d'autant qu'à l'heure actuelle les demandes et dénominations pour les variétés ornementales dépassent en nombre les demandes dans d'autres secteurs;

ii) il a pris note d'un rapport sur le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), qui a été créé récemment. Les experts ont demandé à participer davantage aux travaux de ce groupe et à être mieux informés de ces derniers. A cet égard, il conviendrait d'inviter au moins, aux sessions du BMT, le président du TWO ainsi que les experts du pays dans lequel le BMT se réunit. Etant donné que le programme du BMT ne porte sur aucune espèce ornementale, le TWO recueillera ses propres informations sur les recherches relatives à l'ADN dans son domaine;

iii) il a pris acte du nouveau document (TWC/11/16) relatif au remplacement du paragraphe 28 de l'Introduction générale aux principes directeurs et a convenu de poursuivre l'étude de la norme de population, de la probabilité d'acceptation et du nombre de plantes aberrantes toléré pour la taille d'échantillon indiquée, notamment, de la manière de traiter les tailles d'échantillon inférieures à 20 unités;

iv) il continuera d'étudier, sur la base de quelques exemples choisis, la question de l'homogénéité des variétés d'une même espèce qui peuvent être multipliées par voie végétative ou au moyen de semences;

v) il a débattu longuement de la mesure des couleurs. Plusieurs questions sont finalement restées en suspens. Etant donné que les efforts ont porté essentiellement sur d'autres méthodes, comme l'analyse d'images, seuls quelques Etats poursuivront leur recherche;

vi) il a convenu de la subdivision du code de couleurs RHS en 50 groupes, en donnant un nom de couleur à chaque groupe;

vii) il poursuivra ses débats sur l'analyse d'images en se fondant sur un résumé des travaux de recherche en cours dans plusieurs Etats membres;

viii) il a pris note de l'adoption, par la CEE, de plusieurs directives visant à mettre en oeuvre la directive du Conseil de 1993 relative à la commercialisation du matériel végétal des variétés ornementales;

ix) il a proposé au Comité technique de recommander au Conseil d'élire Mme Ulrike Löscher (Allemagne) présidente du groupe de travail pour les trois prochaines années.

10. Le TWO tiendra sa vingt-septième session en Australie, du 26 septembre au 1^{er} octobre 1994. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du saintpaulia (révision), du weigela, du pyracantha, de la gentiane et de la nérine en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive. Il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'iris, de l'anigozanthos, du chrysanthème (révision), du limonium, de la lavande et du lavandin, du kalanchoë (révision), du rhododendron (révision), du chamaelancium, du cyrthante, de l'anthurium (révision), de la serruria, du thym et du cymbidium. Il compte aussi examiner les points suivants : méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; caractères uniques ou combinés pour établir la distinction; base de données informatisée centrale; homogénéité des espèces à multiplication végétative; observations relatives aux couleurs; liste des espèces dont les variétés sont examinées; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés. Il est prévu que la session de 1995 du groupe de travail se tienne aux Pays-Bas.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

11. M. N.P.A. van Marrewijk (Pays-Bas, président du TWV) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa vingt-septième session à Menstrup Kro (Danemark), du 6 au 9 juillet 1993. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/27/13 Prov., le TWV a, après discussion, terminé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du haricot (révision), du pois (révision), de la pastèque, du concombre, du cornichon (révision), du piment, du pois chiche, de la laitue (révision) et de l'onagre en vue de leur présentation au Comité technique pour adoption définitive. Outre l'examen des principes directeurs, le TWV a abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

i) il a pris acte des projets relatifs à la mise en place d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et s'est déclaré favorable à cette idée;

ii) il a pris acte d'un rapport sur le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), qui a été créé récemment. Etant en définitive les utilisateurs des méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés, les experts ont demandé à participer davantage aux travaux de ce groupe et à être mieux informés de ces derniers. A cet égard, il conviendrait d'inviter au moins le président du TWV aux sessions du BMT;

iii) il a débattu longuement de l'examen des caractères de tolérance ou de résistance et a convenu d'utiliser plus souvent le terme tolérance à la place de celui de résistance, la plupart des caractères évoquant une réaction de la plante aux maladies qui, si elle est déterminée par plusieurs gènes, est progressive et non tranchée (absence ou présence);

iv) il a pris acte du nouveau document relatif au remplacement du paragraphe 28 de l'Introduction générale aux principes directeurs et a indiqué dans tous les projets de principes directeurs examinés la norme de population, la probabilité d'acceptation, ainsi que le nombre de plantes aberrantes toléré pour la taille d'échantillon indiquée;

v) il a proposé au Comité technique de recommander au Conseil d'élire Mme Elisabeth Kristof (Hongrie) présidente du groupe de travail pour les trois prochaines années.

12. En novembre 1992, après une réunion de la CEE sur les essais comparatifs du brocoli à Battipaglia (Italie), un sous-groupe du TWV sur le brocoli s'est réuni au même endroit pour examiner le projet de principes directeurs d'examen du brocoli. Les 1^{er} et 2 juillet 1993, des experts de l'UPOV ont participé à la réunion de la CEE sur les essais comparatifs concernant la laitue qui s'est tenue à Hanovre (Allemagne). Le 22 octobre 1993 - le lendemain de la réunion de la CEE sur les essais comparatifs du brocoli (Cavaillon, France) à laquelle l'UPOV était invitée - une réunion du sous-groupe sur le brocoli et le chou-fleur s'est tenue au même endroit afin de faire avancer l'examen des deux documents de travail correspondants.

13. Le TWV tiendra sa vingt-huitième session à Edimbourg (Royaume-Uni), du 5 au 9 septembre 1994. Au cours de cette session, il étudiera les principes directeurs d'examen du chou-fleur (révision), du brocoli, de l'épinard (révision), de l'oignon (révision), de l'échalotte, de la chicorée, de l'endive à grandes feuilles, de Cucurbita maxima, de Cucurbita moschata, de l'ail, de la betterave rouge (révision), de l'anthémis, de l'artichaut, de la ciboule, du gingembre et du pavot, qui seront présentés aux organisations professionnelles pour observations.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

14. M. Thiele-Wittig fait un compte rendu de la première session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, qui s'est tenue à Genève (Suisse), les 19 et 20 avril 1993, sous la présidence de Mlle Jutta Rasmussen (Danemark), présidente du Comité technique.

Le compte rendu est complété par M. J. Guiard (France), que les membres du groupe de travail ont proposé d'élire comme nouveau président à la réunion précitée. Dix-sept Etats membres et quatre Etats ayant le statut d'observateur étaient représentés à la session en question, à laquelle ont assisté également des experts de l'ASSINSEL et de la COMASSO. Le compte rendu détaillé de cette première session a été publié sous la cote BMT/1/4. Après avoir pris acte du mandat qui lui a été confié par le Conseil, sur proposition du Comité technique, le BMT a approuvé son ordre du jour, qui comprenait les points suivants :

- i) débat général sur le BMT;
- ii) techniques d'établissement de profils d'ADN;
- iii) examen des conséquences de l'introduction de nouvelles méthodes;
- iv) programme futur.

15. Le débat général a été assez rapide et a surtout consisté à dresser l'inventaire des méthodes actuellement étudiées ou utilisées par les différents pays. Cet inventaire a permis de constater qu'un assez grand nombre d'Etats étudiaient actuellement, outre les méthodes d'électrophorèse des protéines ou des isoenzymes, les techniques d'établissement de profils d'ADN. Dans la plupart des Etats, ces études sont menées par des instituts universitaires ou de recherche publique en collaboration avec des firmes privées plutôt que par les offices chargés de la protection des variétés végétales.

16. Parmi les différentes techniques d'établissement de profils d'ADN, celles qui ont été le plus souvent mentionnées sont le polymorphisme de longueur des fragments de restriction (RFLP) et l'amplification aléatoire d'ADN polymorphe (RAPD). Certains des avantages et des inconvénients de ces techniques ont été examinés et comparés. Il a toutefois été rappelé que la tâche principale du groupe de travail était moins d'analyser en détail les techniques elles-mêmes que d'étudier les conséquences de leur application à l'examen des variétés en vue d'une protection comme obtention végétale.

17. Pour ce qui est des conséquences de l'introduction des nouvelles méthodes, les participants se sont interrogés sur le point de savoir si certains caractères ou techniques se prêtent mieux à l'identification des variétés qui, selon d'autres méthodes, se révèlent distinctes, qu'à l'examen de la distinction aux fins de l'octroi d'une protection comme obtention. Les participants se sont également demandé s'il était possible d'établir la distinction en recourant à ces seules méthodes ou si ces dernières ne pouvaient être utilisées qu'à titre complémentaire. Certains experts ont essayé de distinguer les méthodes portant sur les caractères morphologiques ou la partie exprimée du génome de celles qui ne font aucune différence entre la partie exprimée et la partie non exprimée du génome.

18. A l'issue des débats, les membres du BMT se sont entendus sur les points suivants :

i) les membres du groupe de travail ont proposé au Conseil d'élire M. Joël Guiard (France) président du groupe de travail;

ii) le groupe de travail tiendra sa prochaine session en France, près de Paris, du 21 au 23 mars 1994;

iii) quatre équipes de travail ont été constituées, chacune pour une espèce déterminée; elles se réuniront l'après-midi du 21 mars 1994 pour préparer les débats de la session proprement dite. Quatre pays (un par espèce) ont été chargés de recueillir les informations techniques qui serviront à établir la documentation technique de base auprès des autres pays. Au début, pour limiter la charge de travail, la collecte d'informations concernera principalement deux techniques (RFLP et RAPD). Les espèces et pays sélectionnés aux fins de la collecte des informations et de l'élaboration d'un document détaillé sont les suivants :

Agrumes	- Australie
Maïs	- France
Soja	- Etats-Unis d'Amérique
Tomate	- Pays-Bas

iv) le Bureau de l'UPOV invitera non seulement les Etats Membres, mais aussi les organisations professionnelles à communiquer aux pays susmentionnés les informations demandées;

v) les aspects techniques mis à part, les débats de la prochaine session devraient porter essentiellement sur les principes généraux et les possibilités d'utilisation des techniques en question. Il conviendra de déterminer si ces dernières peuvent être utilisées pour l'examen DHS et, dans l'affirmative, si elles peuvent l'être

- parallèlement aux caractères traditionnels,
- à titre complémentaire (caractères supplémentaires),
- comme techniques de remplacement,

ou seulement à des fins d'identification. Il serait également possible d'examiner la question de savoir si ces techniques peuvent être utilisées aux fins de la détermination des variétés essentiellement dérivées;

vi) les groupes de travail techniques devraient être informés des résultats de la session du BMT et l'attention du TWC devrait être appelée tout particulièrement sur les différentes façons possibles de fusionner les résultats obtenus avec les méthodes actuelles et ceux obtenus avec les techniques d'établissement de profils d'ADN;

vii) le groupe de travail sollicitera le concours d'autres comités sur les questions suivantes :

a) quel sens a le terme "génotype" dans l'article premier de l'Acte de 1991 de la Convention? Ce sens restreint-il les possibilités à la partie exprimée du génome?

b) comment faut-il articuler l'exigence d'une distinction nette et la notion de "un ou plusieurs caractères" (distinction nette pour un caractère, hiérarchisation des caractères en fonction de leur déterminisme génétique)?

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

19. M. Camlin (Royaume-Uni, président du TWA) indique que depuis la dernière session du Comité technique, seuls trois sous-groupes (sur le maïs, le colza et les céréales) se sont réunis. La vingt-deuxième session du TWA se tiendra

à Christchurch (Nouvelle-Zélande), du 23 au 27 novembre 1993. Le sous-groupe sur le soja se réunira au même endroit, la veille de cette session. Il est prévu trois jours de visite officielle à (ou près de) Canberra (Australie) après la réunion. A sa prochaine session, le TWA prévoit d'examiner les rapports des sous-groupes susmentionnés et d'en prendre note, et aussi de poursuivre les travaux sur les principes directeurs révisés ou nouveaux d'examen du blé (révision), de l'orge (révision), de l'avoine (révision), du pois (révision), du maïs (révision), du colza (révision), du lin (révision), de la betterave fourragère et du soja (révision). Il prévoit également d'examiner les questions suivantes : base de données informatisée centrale de l'UPOV; analyse générale des conséquences de l'application de nouveaux caractères dans le cadre des principes directeurs d'examen; étude de l'utilisation de l'électrophorèse dans les Etats membres de l'UPOV; techniques relatives à l'ADN; méthodes statistiques; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés. M. Camlin précise en outre qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de session au cours de laquelle le groupe aurait pu proposer quelqu'un comme président pour les trois prochaines années, il a pris contact avec plusieurs experts du TWA. Compte tenu des renseignements obtenus, il propose d'élire M. Huib Ghijsen (Pays-Bas) président du TWA pour les trois prochaines années.

Participation d'experts des organisations internationales aux sessions du Comité technique

20. Le débat se déroule sur la base du document TC/29/7. Ce document, qui a été élaboré pour la vingt-neuvième session du Comité technique, a déjà été en partie examiné au cours de cette session. Le comité hésite à ouvrir ses sessions à un grand nombre d'organisations car cela risquerait de prolonger les séances. Plusieurs experts estiment également que les organisations professionnelles en particulier ont suffisamment l'occasion de participer aux travaux des groupes de travail techniques pour qu'il ne soit donc pas nécessaire de les inviter aussi aux sessions du Comité technique. Cependant, vu l'importance que revêt la coopération entre l'UPOV et les obtenteurs, ainsi que d'autres organisations internationales, et compte tenu en particulier des nouvelles techniques de sélection et d'examen des variétés, le comité convient finalement de proposer au Conseil d'inviter les organisations ci-après à se faire représenter par des observateurs à ses sessions :

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CIRP	Conseil international des ressources phytogénétiques
ISTA	Association internationale d'essais de semences
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ASSINSEL	Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales
CIOFORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée
COMASSO	Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne.

[Au cours de la session qu'il a tenue le 29 octobre 1993, le Conseil a approuvé la proposition susmentionnée]

21. Le comité souligne que, si les organisations sont invitées à assister à ses sessions, il ne doit pas s'ensuivre une moindre participation des experts aux sessions des différents groupes de travail techniques. Le comité propose en outre au Conseil d'accepter que les documents élaborés pour ses sessions ne soient plus considérés comme des documents de distribution restreinte et soient mis à la disposition de tous les experts intéressés.

[Au cours de la session qu'il a tenue le 29 octobre 1993, le Conseil a pris note avec approbation de la proposition susmentionnée.]

Questions soumises par les groupes de travail techniques

22. Le comité prend note des documents TC/30/3 et TC/30/3 Add. regroupant les principaux points et questions qui ont été examinés et soulevés et qui lui sont soumis, que ce soit pour information ou en vue de lui demander de prendre les décisions nécessaires. Il accorde une attention particulière aux points ci-après :

23. Révision des documents sur les méthodes statistiques.- Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur élaborera un document actualisé sur les travaux accomplis jusqu'à présent. On y trouvera une explication simplifiée, facile à comprendre pour le profane, des méthodes mises au point, avec leur description détaillée afin qu'elles puissent être appliquées sans qu'il soit nécessaire d'utiliser un programme d'ordinateur.

24. Accès aux données internationales, programmes pouvant être facilement intégrés dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés.- Le comité prend note des documents TWC/11/4 et TWC/11/5 et du fait que ces deux points feront l'objet d'une mise à jour à chaque session du TWC.

25. Analyse multivariée.- Le comité prend note des débats sur la question de l'analyse multivariée qui ont eu lieu sur la base du document TWC/11/7 et attendra le résultat de la prochaine session du TWC.

26. Traitement des caractères observés visuellement.- Le comité prend note des débats qui ont eu lieu au sein du TWC sur la base du document TWC/11/12 relatif aux caractères observés visuellement et se félicite de ce que le groupe de travail ne se soit pas limité aux caractères mesurés.

27. Analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD).- Le comité prend note du document TC/30/4, qui contient la version mise à jour de l'analyse COYD. Il recommande aux groupes de travail techniques d'encourager une plus large application de cette méthode, en particulier à l'égard des espèces non allogames.

28. PPDS sur le long terme.- Le comité prend note des progrès réalisés dans la mise au point de la méthode PPDS sur le long terme, qui devrait être utilisée dans les cas où il y a moins de 20 degrés de liberté en raison du nombre réduit de variétés examinées. Il demande au TWC d'achever la mise au point de la méthode et de voir si elle peut être appliquée à des paires de variétés.

29. Analyse séquentielle.- Le comité note que le TWC a commencé à débattre de la question de l'analyse séquentielle et attendra le résultat de la poursuite de ces débats.

30. Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU).- Le comité prend note de la nouvelle version de l'analyse COYU qui figure dans le document TC/30/4 et constate que les seuils pour le rejet ou l'acceptation des variétés

ont enfin été fixés dans cette version. Il prend acte également d'une proposition visant à introduire une période transitoire de trois ans pour les pays où l'application immédiate des nouveaux seuils aurait de trop grandes répercussions sur le nombre des variétés acceptées. Ces pays pourraient ainsi, dans un premier temps, passer du seuil actuel aux seuils de 0,1%, 0,1% et 1% et, après deux autres années, parvenir aux seuils proposés dans le document. Le comité approuve finalement le document et les seuils indiqués ainsi que la possibilité de prévoir une période transitoire.

31. Examen de l'homogénéité.- Le comité prend note du document TWC/11/16 élaboré par le TWC, qui remplace le document TC/XXV/8. Il débat longuement de l'application de cette méthode. Plusieurs experts estiment qu'il est trop tôt pour prendre une décision définitive au sujet du document et qu'il sera peut-être nécessaire que les différents groupes de travail techniques examinent encore la question pour mieux comprendre la méthode, notamment la signification des expressions "norme de population" et "probabilité d'acceptation", et la façon d'obtenir les valeurs correctes pour ces paramètres. Le comité constate aussi que la nouvelle méthode a déjà été introduite dans les principes directeurs d'examen des plantes potagères présentés pour adoption et que, dans chaque principe directeur, il a été inséré un paragraphe spécial indiquant les valeurs des différents paramètres. Etant donné que l'application de la nouvelle méthode a déjà été approuvée sur le principe avec l'adoption du document TC/XXV/8, celui-ci ayant été modifié, le comité adopte finalement le document TWC/11/16 relatif au remplacement du paragraphe 28 de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (document TG/1/2), qui sera dorénavant utilisé pour l'examen de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative et strictement autogames en vue d'obtenir le nombre maximum de plantes aberrantes toléré dans l'essai.

32. Homogénéité des variétés à reproduction par voie sexuée et par voie végétative.- Le comité note que le TWV n'a eu aucune difficulté à appliquer le principe selon lequel chaque variété doit être examinée en fonction de son mode de reproduction, mais que le TWO devra continuer l'examen de cette question. Ce dernier prévoit de recueillir des informations sur différentes espèces et sur le traitement des variétés à reproduction végétative ou sexuée dans les différentes espèces. Certains experts sont d'avis que la méthode de reproduction a une répercussion sur certains caractères de la variété. Ainsi, si l'obtenteur commence à multiplier par voie végétative une variété qui avait été reproduite par voie sexuée, il risque d'obtenir un produit ayant une description différente de celle établie au moment de l'obtention de la protection.

33. Caractères de résistance aux maladies.- Le comité prend note du document TC/30/5 ainsi que du rapport établi en 1984 par le sous-groupe du TWA chargé d'examiner les modalités de prise en compte de ces caractères (document TC/XX/10). Il débat longuement de la façon de traiter ce sujet et de la question de savoir si des caractères de tolérance peuvent figurer dans les principes directeurs d'examen. Il estime qu'il est trop tôt pour prendre une décision dans ce domaine et qu'il a besoin de beaucoup plus d'informations et de poursuivre le débat. Il en va de même pour la question de l'attribution d'un astérisque à certains caractères de résistance. Plusieurs propositions sont formulées quant à la façon de procéder et d'obtenir plus d'informations afin de pouvoir prendre une décision. Le comité demande finalement au TWA de revoir ses conclusions et aux TWF, TWO et TWV de recueillir des informations sur la résistance. Les différents experts devront se mettre en rapport avec des obtenteurs et des pathologistes afin d'être mieux informés. Le Bureau de l'UPOV élaborera ensuite un document contenant autant d'informations que possible, qui permettra au comité d'avancer dans ses travaux au cours de sa prochaine session et de s'entendre sur des définitions et les termes

exacts (si possible ceux utilisés par les obtenteurs et/ou les utilisateurs des variétés), et de se prononcer sur les caractères qui peuvent être utilisés pour l'examen de la distinction et ceux qui ne peuvent pas l'être.

34. En conséquence et dans l'immédiat, le comité n'accepte pas de caractères de tolérance pour les projets de principes directeurs d'examen présentés pour adoption. Quant au paragraphe des notes techniques relatif aux caractères de résistance, il convient de la formulation suivante :

"Lorsque des caractères de résistance sont utilisés pour évaluer la distinction, l'homogénéité et la stabilité, les observations doivent être effectuées dans des conditions d'infection contrôlée, avec un pathotype déterminé."

35. Absence d'homogénéité de la même variété dans différents Etats.- Le comité prend note des problèmes, signalés par le TWO, qui se posent au niveau de l'homogénéité des roses multipliées par voie végétative lorsque, notamment dans les cas de mutations, certaines parties de la plante (une pousse, une fleur ou un pétale) sont instables dans un pays alors qu'elles semblent stables dans un autre. Le comité ne peut finalement que proposer que les experts des Etats membres aient plus de contacts entre eux.

36. Caractère à déterminisme génétique complexe : cas de la couleur des semences de navette.- Le comité prend note du problème de la couleur des semences de navette qui, déterminée par huit gènes, se révèle "non homogène", 60 à 80% des semences environ étant jaunes. Il attendra les résultats des travaux du TWA avant de revenir sur ce problème à sa prochaine session.

37. Caractères avec astérisque et caractères sans astérisque.- Le comité prend note que le TWV a l'intention d'augmenter le nombre de caractères avec astérisque dans les principes directeurs d'examen des espèces relevant de sa compétence. Il regrette que, dans le cadre d'accords bilatéraux, généralement tous les caractères fassent l'objet d'un examen lorsque les principes directeurs d'examen de l'UPOV sont appliqués. Cette attitude fait que tous ces caractères deviennent de facto des caractères examinés de façon routinière et influence aujourd'hui les experts au moment où ceux-ci décident d'inclure ou non un caractère donné dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

38. Groupes de couleurs pour la dénomination.- Le comité prend note que le TWO a convenu de 50 groupes de couleurs, qui sont indiqués à l'annexe X du document TWO/26/17, en donnant un nom à chaque groupe.

39. Mesure de la couleur.- Le comité prend note des études effectuées sur la mesure de la couleur et encourage les experts français à poursuivre leur étude avec le spectro-colorimètre.

40. Caractères associant un niveau d'absence avec deux niveaux de présence.- Le comité note que des membres du TWF se sont déclarés préoccupés par le recours trop fréquent à la possibilité de présenter, dans certains cas, un caractère quantitatif selon les trois niveaux : absent (1), faiblement exprimé (2) et fortement exprimé (3). Après avoir examiné les avantages et les inconvénients de cette exception à la règle fondamentale qui prévoit deux caractères, l'un correspondant aux niveaux d'expression absent ou présent et l'autre, aux niveaux d'expression de la présence sur l'échelle de 1 à 9, ou, si l'on ne peut établir qu'il y a absence nette ou présence, un caractère combiné exprimé en fonction de l'échelle de 1 à 9, dont le premier niveau prend la signification "absent ou très faible", le comité a pris note de tous les éléments présentés par le TWF pour justifier le recours à cette exception,

qui figurent aux paragraphes 17 à 19 du document TWF/24/9 Prov. Il insiste pour que l'expression à trois niveaux susmentionnée reste une exception à laquelle il ne convient de recourir que dans un nombre limité de cas, lorsque cela est justifié. Il améliore la formulation des trois niveaux qui seront à l'avenir libellés comme suit : "absent ou très faiblement exprimé (1), faiblement exprimé (2) et fortement exprimé (3)".

41. Variétés génétiquement modifiées.- Le comité prend acte du fait que les premières demandes d'octroi d'un droit d'obtenteur pour des variétés génétiquement modifiées ont été déposées. Il note que ces demandes concernent des variétés de chrysanthème et de pomme de terre, que des variétés de colza pourraient être déposées, et qu'une variété de tabac est déjà en cours d'examen (mais pas pour l'octroi d'un droit d'obtenteur).

42. Directives de la CEE.- Le comité note qu'au total 11 mesures ont été adoptées et sont actuellement publiées en vue de mettre en oeuvre trois directives adoptées l'année dernière par la CEE (sur la commercialisation des plants de plantes potagères et de matériel végétal de variétés ornementales et de variétés fruitières).

43. Essais comparatifs CEE.- L'expert de la Commission des Communautés européennes s'est félicité de la bonne collaboration entre les deux organisations, et en particulier de la participation des experts de l'UPOV aux essais comparatifs (CEE) concernant les graminées effectués en 1993 au Danemark et à ceux portant sur les plantes potagères, qui ont été réalisés en Allemagne et en France. Il a invité à nouveau les experts à participer aux essais qui auront lieu en 1994.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés

Débat sur les profils d'ADN

44. Le comité prend acte du rapport de l'expert australien sur la collaboration en Australie entre les différents instituts de recherche et sur un colloque auquel ont participé six groupes de recherche différents ainsi que les utilisateurs potentiels des techniques (tels que, mis à part les obtenteurs, l'office d'enregistrement des semences, l'office de mise en quarantaine, l'office des brevets et l'office des droits d'obtenteur). Il s'agissait essentiellement d'adopter une démarche commune afin d'éviter que les différentes parties mettent séparément au point des techniques différentes et d'évaluer les méthodes et les besoins des utilisateurs.

45. Le président se félicite du rapport et exprime l'espoir que d'autres pays déploieront des efforts semblables. D'autres experts soulignent qu'il est important de réunir, au niveau national, les spécialistes des méthodes et les généticiens ou agronomes; toutefois, il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne la protection des obtentions végétales, l'objectif est d'examiner l'utilité éventuelle des méthodes permettant d'établir la distinction et/ou d'évaluer l'écart entre des variétés afin de déterminer si elles sont essentiellement dérivées. Reste une autre question, celle de savoir comment examiner l'homogénéité de ces caractères.

46. Le comité rappelle que le BMT a demandé une assistance au sujet de la question de savoir quel sens donner au terme "génotype" dans l'article premier de l'Acte de 1991 de la Convention et si ce sens restreint les possibilités à la partie exprimée du génome. Il note que cette question comporte des aspects juridiques ainsi que des aspects techniques et qu'il devra bien entendu limiter

ses débats aux aspects techniques. A cet égard, toutefois, il aura besoin d'autres résultats des travaux du BMT concernant les profils d'ADN. Il devra donc poursuivre ses délibérations à sa prochaine session.

47. Le comité note que le BMT a demandé une assistance sur la question de savoir comment il faut articuler l'exigence d'une distinction nette et la notion de "un ou plusieurs caractères" (distinction nette pour un caractère, hiérarchisation des caractères en fonction de leur déterminisme génétique). Il rappelle qu'au cours de la session conjointe qu'il a tenue avec le Comité administratif et juridique (CAJ) en avril 1993, cette question a fait l'objet d'un débat dont le compte rendu figure dans le document CAJ/32/10-TC/29/9 (paragraphe 15 à 18). Il prend acte en particulier de la dernière phrase du paragraphe 18 du compte rendu dans laquelle il est proposé que le Comité administratif et juridique et le Comité technique ne prennent pas de décisions, mais établissent les faits et arguments permettant aux services nationaux de prendre des décisions qui soient fondées et uniformes au sein de l'UPOV. Il approuve cette proposition et demande en particulier au BMT de recueillir des données de ce type. Il demande aux autres groupes de travail techniques d'examiner aussi la question et de lui rendre compte des résultats.

48. Le comité note que le document TC/28/4 couvre le mandat du BMT. Il approuve le programme du groupe de travail et suivra de près les débats de ce groupe. Il convient que les membres du comité - ce qui inclut automatiquement les présidents des groupes de travail techniques - devront être invités aux sessions du BMT. Chaque Etat membre décidera quels sont les experts qui devront participer aux sessions du BMT. Il faudra toutefois veiller à ce que les généticiens ou agronomes et les spécialistes des nouvelles méthodes y participent aussi.

Examen d'autres méthodes

49. Le comité souligne, comme l'a déjà indiqué M. Guiard (France), que l'objectif du BMT n'est pas de s'intéresser uniquement au polymorphisme de restriction (RFLP) et à l'amplification aléatoire d'ADN polymorphe (RAPD) et de rejeter les autres méthodes, mais qu'il doit, au début, limiter sa charge de travail pour pouvoir se concentrer sur les profils d'ADN et sur les méthodes qui permettent une interprétation génétique des résultats. D'autres méthodes basées sur l'analyse du polymorphisme de l'ADN pourront le cas échéant être présentées lors de la réunion du groupe BMT. Le comité prend par ailleurs note de l'étude effectuée par le TWO sur la mesure des couleurs et des possibilités d'étudier l'analyse d'image et la chromatographie en phase liquide à haute pression (HPLC).

Principes directeurs d'examen

50. Le comité prend note du document TC/30/2 ainsi que des modifications apportées par le comité de rédaction aux documents ci-après et signalées au cours de la session. Il adopte de façon définitive, en vue de leur publication, les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

TG/13/6 (proj.)	Laitue (révision)
TG/61/5 (proj.)	Concombre, cornichon (révision)
TG/142/2 (proj.)	Pastèque
TG/143/2 (proj.)	Pois chiche
TG/144/2 (proj.)	Onagre.

51. Il renvoie le projet de principes directeurs d'examen du haricot (TG/12/6(proj.)) et le projet de principes directeurs d'examen du piment doux et du piment fort (TG/76/5(proj.)) devant le Groupe de travail technique sur les plantes potagères. En raison de plusieurs questions laissées en suspens et des observations formulées par des experts du TWA, il saisit le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles du projet de principes directeurs d'examen du pois (TG/7/7(proj.)).

52. Le comité prend note, en outre, de l'état d'avancement des autres principes directeurs d'examen mentionnés dans le document TC/30/2. On trouvera dans l'annexe II du présent compte rendu des listes mises à jour des principes directeurs d'examen.

Base de données informatisée centrale de l'UPOV

53. Le comité prend note de l'historique des débats consacrés à la création d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et en particulier des documents TWC/11/15, CAJ/32/2-TC/29/2 et CC/47/2 ainsi que de la circulaire U 2047. Un certain nombre d'experts désignés du TWC ont utilisé le format pour un nombre limité de données au niveau national, ont échangé ces données et ont amélioré le format sur la base des enseignements tirés de cette expérience. Tous les groupes de travail techniques ont recommandé au Conseil de créer une base de données de ce type. Cela est notamment nécessaire pour les espèces ornementales. Ayant pris note des informations susmentionnées, le comité recommande au Conseil de décider d'élaborer un prototype pour cette base de données et de rechercher les fonds nécessaires.

Coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés

54. Le comité réaffirme qu'il soutient le projet de déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondé sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte, qui figure à l'annexe du document C/27/9 et également à l'annexe III du présent compte rendu [le Conseil a approuvé ces conditions au cours de la session qu'il a tenue le 29 octobre 1993].

Définition et examen des variétés hybrides

55. Le comité attend le résultat des travaux du TWA et de son sous-groupe sur le maïs avant de prendre une décision définitive en ce qui concerne la définition et l'examen des variétés hybrides.

Variétés essentiellement dérivées

56. Le comité attendra le résultat des travaux du BMT et des débats au niveau des obtenteurs avant d'examiner à nouveau la question des variétés essentiellement dérivées.

Nouveaux présidents

57. Le comité prend note des noms proposés par les différents groupes de travail techniques pour l'élection des nouveaux présidents. Il souscrit finalement à ces propositions et propose au Conseil d'élire les personnes suivantes à la présidence des différents groupes de travail techniques pour les trois prochaines années :

TWA : M. Huib GHIJSEN (Pays-Bas)
TWC : M. Sylvain GREGOIRE (France)
TWF : Mme Elise BUITENDAG (Afrique du Sud)
TWO : Mme Ulrike LOESCHER (Allemagne)
TWV : Mme Elisabeth KRISTOF (Hongrie)
BMT : M. Joël GUIARD (France).

[Au cours de la session qu'il a tenue le 29 octobre 1993, le Conseil a élu toutes les personnes proposées à la présidence des différents groupes de travail techniques]

Programme de la session de 1994

58. Le comité note que trois jours de réunion sont prévus dans le calendrier pour 1994 et propose de tenir sa prochaine session du 2 au 4 novembre 1994. Il convient d'examiner au cours de cette session les points suivants : rapports sur l'état d'avancement des travaux et questions présentées par les groupes de travail techniques, y compris le BMT; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; base de données informatisée centrale de l'UPOV; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés. En outre, le comité devra prendre des décisions sur les principes directeurs d'examen dont il sera saisi par les groupes de travail techniques pour adoption définitive. Le comité demande au Bureau de l'UPOV d'envisager une nouvelle forme de présentation pour le projet d'ordre du jour de la prochaine session afin d'essayer d'éviter les répétitions pendant les délibérations.

59. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance

[Trois annexes suivent]

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

(dans l'ordre alphabétique des noms français des Etats/
in the alphabetical order of the names in French of the States/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten)

Document établi par le Bureau de l'Union/
Document prepared by the Office of the Union/
Vom Verbandsbüro erstelltes Dokument

I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN**AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SUEDAFRIKA**

David P. KEETCH, Director, Plant and Quality Control, Department of Agriculture, Private Bag X258, Pretoria 0001

Elise BUITENDAG (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Plant and Quality Control, Private Bag X11208, Nelspruit 1200

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND

Georg FUCHS, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

Burkhard SPELLERBERG, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

AUSTRALIE/AUSTRALIA/AUSTRALIEN

Henry (Mick) LLOYD, Director, Plant Variety Rights Office, Department of Primary Industries and Energy, P.O. Box 858, Canberra, A.C.T. 2601

CANADA/KANADA

Glenn HANSEN, Commissioner for Plant Breeders' Rights, Plant Products Division, Agriculture Canada, K.W. Neatby Building, 960 Carling Avenue, Ottawa, Ontario, K1A 0C6

DANEMARK/DENMARK/DAENEMARK

Jutta RASMUSSEN (Ms.), Director, Department of Variety Testing, Teglværksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

Kristian KRISTENSEN, Afdeling for Biometri og Informatik, c/o DINA-KVL, Thorvaldsensvej 40, 1871 Frederiksberg C.

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN

Ricardo LOPEZ DE HARO, Director Técnico de Certificación y Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal, 56, 28003 Madrid

José M. ELENA, Jefe de Area del Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

Alan A. ATCHLEY, Plant Variety Examiner, Plant Variety Protection Office, Room 500, Department of Agriculture, NAL Building, 10301 Baltimore Blvd., Beltsville, MD 20705

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND

Arto VUORI, Director, Plant Variety Rights Office, Plant Variety Board, Ministry of Agriculture and Forestry, Liisankatu 8, 00170 Helsinki

FRANCE/FRANKREICH

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cedex

HONGRIE/HUNGARY/UNGARN

Károly NESZMELYI, Director-General, Institute for Agricultural Quality Control, Keleti K. u. 24, P.O. Box 30, 93, 1525 Budapest 114

IRLANDE/IRELAND/IRLAND

John V. CARVILL, Controller, Plant Breeders' Rights, National Variety Testing Centre, Backweston, Leixlip, Co, Kildare

ISRAEL

Shalom BERLAND, Legal Adviser, Registrar of Plant Breeders' Rights, Ministry of Agriculture, Arania St. 8, Hakiria, Tel Aviv 61070

JAPON/JAPAN

Hiroki TANAKA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

NORVEGE/NORWAY/NORWEGEN

Nordahl ROALDSØY, Adviser, Ministry of Agriculture, P.b. 8007 Dep., Akersgt. 42, 0030 Oslo 1

Haakon SØNJU, Senior Executive Officer, The National Agricultural Inspection Service, STIL, P.O. Box 3, 1430 As

NOUVELLE-ZELANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND

Bill WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE

Nico VAN MARREWIJK, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen

REPUBLIQUE TCHEQUE/CZECH REPUBLIC/TSCHECHISCHE REPUBLIK

Erik SCHWARZBACH, Director, Plant Variety Testing Branch, UKZUZ (State Institute for Control and Testing in Agriculture), Hroznova 2, 65 606 Brno

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KOENIGREICH

Aubrey BOULD, Technical Adviser, Plant Varieties and Seeds Division, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF

Michael S. CAMLIN, Department of Agriculture of Northern Ireland, Plant Testing Station, 50 Houston Road, Crossnacreevy, Belfast BT6 9SH

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI

Roman SUCHÝ, Senior Officer, Ministry of Agriculture, Dobrovičova 12, 812 66 Bratislava

SUEDE/SWEDEN/SCHWEDEN

Evan WESTERLIND, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna

SUISSE/SWITZERLAND/SCHWEIZ

Pierre-A. MIAUTON, Chef du Service des semences, Station fédérale de recherches agronomiques, Changins, 1260 Nyon

II. ETATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES/BEOBACHTERSTAATEN

ROUMANIE/ROMANIA/RUMAENIEN

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5, Ion Ghica, Sector 3, Bucharest

III. ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION/
ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/
EUROPAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

Marcantonio VALVASSORI, Principal Administrator, European Economic Community, rue de la Loi 200, VI B II.1, Loi 84 1/7, 1049 Brussels, Belgium

IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ

Jutta RASMUSSEN (Miss), Chairman
Joël GUIARD, Vice-Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BUERO DER UPOV

Barry GREENGRASS, Vice Secretary-General
André HEITZ, Director-Counsellor
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Program Officer

[Annex II follows/L'annexe II suit/Anlage II folgt]

ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as per October 27, 1993)

Principes directeurs d'examen ou leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.)") préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 27 octobre 1993)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 27. Oktober 1993)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	79	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	80	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
o TG/02/...?		Maize (revision)	Maïs (révision)	Mais (Revision)	Zea mays L.
* TG/03/8	81	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
- TG/03/9(proj.)		Wheat (revision)	Blé (révision)	Weizen (Revision)	Triticum aestivum L. emend. Fiori & Paol.
* TG/04/7	90	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/05/4	85	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	88	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	81	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
+ TG/07/7(proj.)		Peas (revision)	Pois (révision)	Erbsen (Revision)	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	84 85	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/4	88	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/
Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/10/7	88	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/7	90	Rose (vegetatively propagated varieties)	Rosier (variétés à multiplication végétative)	Rose (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Rosa L.
* TG/12/4	82	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.
+ TG/12/6(proj.)		French Bean (revision)	Haricot (révision)	Bohne (Revision)	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/7	93	Lettuce	Laitue	Salat	Lactuca sativa L.
* TG/14/5	86	Apple	Pommier	Apfel	Malus Mill.
o TG/14/...?		Apple (revision)	Pommier (révision)	Apfel (Revision)	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	74 77	Pear	Poirier	Birne	Pyrus communis L.
o TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Pyrus communis L.
* TG/16/4	85	Rice	Riz	Reis	Oryza sativa L.
* TG/17/3	83	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
- TG/17/4(proj.)		African Violet (revision)	Saintpaulia (révision)	Usambaraveilchen (Revision)	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/4	86	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/7	81	Barley	Orge	Gerste	Hordeum vulgare L. sensu lato
- TG/19/8(proj.)		Barley (revision)	Orge (révision)	Gerste (Revision)	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/7	81	Oats	Avoine	Hafer	Avena sativa L. & Avena nuda L.
- TG/20/8(proj.)		Oats (revision)	Avoine (révision)	Hafer (Revision)	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	81	Poplar	Peuplier	Pappel	Populus L.
* TG/22/6	84	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fragaria L.
o TG/22/...?		Strawberry (revision)	Fraisier (révision)	Erdbeere (Revision)	Fragaria L.
* TG/23/5	86	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	81	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/8	90	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Dianthus L.
* TG/26/4	79	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Chrysanthemum spec.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/6	84	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	87	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium (revision)	Pélargonium zonal, Géranium- lierre P. (révision)	Zonalpelargonie, Efeupelargonie (Revision)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
* TG/29/6	87	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/6	90	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & Agrostis capillaris L. (Syn A. tenuis Sibth.)
* TG/31/6	84	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras L.	Dactylis glomerata
* TG/32/6	88	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/6	90	Kentucky Blue- grass, Smooth Stalked Meadow Grass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa pratensis L.
* TG/34/6	84	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	76	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
o TG/35/..?		Cherry (revision)	Cerisier (révision)	Kirsche (Revision)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	77 78	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
o TG/36/...?		Rape (revision) (forage rape included)	Colza (révision) (y compris colza fourrager)	Raps (Revision) (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
* TG/37/7	88	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rüben	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	85	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	Trifolium repens L.
* TG/39/6	84	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	89	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Ribes nigrum L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/41/4	77	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterla- gen ausgeschlossen)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
o TG/41/...?		European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded) (revision)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes) (révision)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterla- gen ausgeschlossen) (Revision)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/3	76	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron L.
o TG/42/...?		Rhododendron (revision)	Rhododendron (révision)	Rhododendron (Revision)	Rhododendron L.
* TG/43/6	86	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/44/7	92	Tomato	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	76	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
o TG/45/...?		Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (révision)	Blumenkohl (Revision)	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	76	Onion	Oignon	Zwiebel	Allium cepa L.
o TG/46/...?		Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	Allium cepa L.
* TG/47/5	85	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/6	92	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef.
* TG/49/6	90	Carrot	Carotte	Möhre	Daucus carota L.
* TG/50/5	85	Vine	Vigne	Rebe	Vitis L.
* TG/51/6	87	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.
* TG/52/5	90	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.
* TG/53/3	77	Peach	Pêcher	Pfirsich	Prunus persica (L.) Batsch
o TG/53/...?		Peach (revision)	Pêcher (révision)	Pfirsich (Revision)	Prunus persica (L.) Batsch
* TG/54/6	90	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
* TG/55/3	77	Spinach	Epinard	Spinat	Spinacia oleracea L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/55/...?		Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	Spinacia oleracea L.
* TG/56/3	78	Almond	Amandier	Mandel	Prunus amygdalus Batsch
* TG/57/3	80	Flax, Linseed	Lin	Lein	Linum usitatissimum L.
o TG/57/...?		Flax, Linseed (revision)	Lin (révision)	Lein (Revision)	Linum usitatissimum L.
* TG/58/3	78	Rye	Seigle	Roggen	Secale cereale L.
* TG/59/6	91	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	Lilium L.
* TG/60/3	78	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Beta vulgaris L. var. esculenta
o TG/60/...?		Beetroot (revision)	Betterave rouge (révision)	Rote Rübe (Revision)	Beta vulgaris L. var. esculenta
* TG/61/6	93	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Cucumis sativus L.
* TG/62/3	78	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Rheum rhabarbarum L.
* TG/63/3	80	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	80	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
* TG/65/3	80	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
* TG/66/3	79	Lupins	Lupins	Lupinen	Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus
* TG/67/4	80	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwingel), Rot- schwingel	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	79	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	Berberis L.
* TG/69/3	79	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia Vahl
* TG/70/3 + Corr.	79 90	Apricot	Abricotier	Aprikose	Prunus armeniaca L.
o TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	79	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	85	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Salix L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/73/6	88	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/74/3	80	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	80	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/3	80	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Capsicum annum L.
+ TG/76/5(proj.)		Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika (revision)	Piment (révision)	Paprika (Revision)	Capsicum annum L.
* TG/77/6	89	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	80	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
o TG/78/...?		Kalanchoë (vegetatively propagated) (revision)	Kalanchoë (à multiplication végétative) (révision)	Kalanchoë (vegetativ vermehrte) (Revision)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	80	White Cedar	Thuja du Canada	Lebensbaum	Thuja occidentalis L.
* TG/80/3	83	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
o TG/80/...?		Soya Bean (revision)	Soja (révision)	Sojabohne (Revision)	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	83	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	82	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	82	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'orange, de mandarinier, de citronnier et de limettier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte-greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagsorten ausgeschlossen)	Citrus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomé- lo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen) (Revision)	Citrus L.
* TG/84/3	82	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	83	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	83	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
o TG/86/...?		Anthurium (vegetatively propagated vari- eties) (revision)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative) (révision)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten) (Revision)	Anthurium Schott
* TG/87/2	83	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	85	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
* TG/89/3	84	Swede	Chou-navet, Rutabaga	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	84	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	84	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
* TG/92/3	84	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement varié- tés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	85	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	85	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	85	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
o TG/96/1(proj.)		Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.
* TG/97/3	85	Avocado	Avocatier	Avocado	Persea americana Mill.
* TG/98/3	85	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/99/3	85	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeugung)	<i>Olea europaea</i> L.
* TG/100/3	85	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchterzeugung und Unterlagssorten)	<i>Cydonia</i> Mill. sensu stricto
* TG/101/3	87	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	<i>Schlumbergera</i> Lem. including/y compris/einschliesslich <i>Zygocactus</i> K. Schum.
* TG/102/3	86	Impatiens	Impatiente	Impatiens	<i>Impatiens</i> L.
* TG/103/3	86	Juniper	Genévrier	Wacholder	<i>Juniperus</i> L.
* TG/104/4 + Add	87 88	Melon	Melon	Melone	<i>Cucumis melo</i> L.
* TG/105/3	87	Chinese Cabbage	Chou Chinois	Chinakohl	<i>Brassica pekinensis</i> L.
* TG/106/3	87	Leaf Beet	Poirée	Mangold	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.
* TG/107/3	88	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	<i>Begonia</i> X <i>tuberhybrida</i> Voss
* TG/108/3	88	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	<i>Gladiolus</i> L.
* TG/109/3	87	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	<i>Pelargonium grandiflorum</i> hort. non Willd.
* TG/110/3	87	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Psidium guajava</i> L.
* TG/111/3	87	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Macadamia integrifolia</i> Maiden et Betche; <i>M. tetraphylla</i> L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/112/3	87	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Mangifera indica</i> L.
* TG/113/2	87	Easter Cactus	Cactus jonc	Osterkaktus	<i>Rhipsalidopsis</i> Britt. et Rose, including/y compris/einschliesslich <i>Epiphyllopsis</i> Berger
* TG/114/3	88	Exacum	Exacum	Exacum	<i>Exacum</i> L.
* TG/115/3	88	Tulip	Tulipe	Tulpe	<i>Tulipa</i> L.
* TG/116/3	88	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	<i>Scorzonera hispanica</i> L.
* TG/117/3	88	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	<i>Solanum melongena</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/118/3	88	Endive	Chicorée	Endivie	Cichorium endivia L.
* TG/119/3	88	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Cucurbita pepo L.
* TG/120/3	88	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Triticum durum Desf.
* TG/121/3	89	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
* TG/122/3	89	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorghum bicolor L.
* TG/123/3	89	Banana	Bananier	Banane	Musa acuminata Colla
* TG/124/3	89	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castanea sativa Mill.
* TG/125/3	89	Walnut	Noyer	Walnuss	Juglans regia L.
* TG/126/4	90	Lachenalia (vegetatively propagated varieties)	Lachenalia (variétés à multiplication végétative)	Lachenalia (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
* TG/127/3	90	Leucadendron (vegetatively propagated varieties)	Leucadendron (variétés à multiplication végétative)	Leucadendron (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucadendron R. Br.
* TG/128/3	90	Leucospermum (vegetatively propagated varieties)	Leucospermum (variétés à multiplication végétative)	Leucospermum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucospermum R. Br.
* TG/129/3	89	Protea (vegetatively propagated varieties)	Protea (variétés à multiplication végétative)	Protea (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Protea L.
* TG/130/3	90	Asparagus	Asperge	Spargel	Asparagus officinalis L.
* TG/131/3	90	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum L.
* TG/132/4	92	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
* TG/133/3	91	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hydrangea L.
* TG/134/3	90	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
* TG/135/3	90	Spathiphyllum (vegetatively propagated varieties)	Spathiphyllum (variétés à multiplication végétative)	Spathiphyllum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Spathiphyllum Schott
* TG/136/4	91	Parsley	Persil	Petersilie	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
* TG/137/3	91	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
* TG/138/3	91	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Ribes nidigrolaria R. & D. Bauer
* TG/139/3	91	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Vaccinium vitis- idaea L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/140/3	91	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Rhododendron simsii Planch.
* TG/141/3	92	Aster	Aster	Aster	Aster L.
* TG/142/3	93	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
* TG/143/3	93	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Cicer arietinum L.
* TG/144/3	93	Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Oenothera L.
+ TG/145/1(proj.)		Gentian	Gentiane	Enzian	Gentiana L.
+ TG/146/1(proj.)		Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
+ TG/147/1(proj.)		Pyracantha, Fire- thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
+ TG/148/1(proj.)		Weigela	Weigela	Weigelie	Weigela Thunb.
+ TG/149/1(proj.)		Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Pyrus serotina Rehd. var. culta
- TG/150/1(proj.)		Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Beta vulgaris L.
o		Artichoke, Cardoon	Artichaut, Cardon	Artichoke, Kardon	Cynara L.
o		Broccoli	Brocoli	Brokkoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch.
o		Bunching Onion, Welsh Onion	Ciboule	Winterzwiebel	Allium fistulosum L.
o		Chamomile	Anthémis	Hundskamille	Anthemis L.
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Allium schoenoprasum L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
o		Cucurbita moschata	Cucurbita moschata	Moschuskürbis, Bisamkürbis	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Cymbidium	Cymbidium	Cymbidie	Cymbidium Sw.
o		Dill	Aneth	Dill	Anethum graveolens L.
o		Firelily, Ifafa Lily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus L.
o		Garlic	Ail	Knoblauch	Allium sativum L.
o		Geraltion Wax Flower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.
o		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	Iris L.
o		Japanese Apricot	Abricot japonais	Japanische Aprikose	Prunus mume Sieb et Zucc.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année	English	français	deutsch	Latin
o		Kangaroo Paws	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos Labill.
o		Lavender	Lavande vraie	Echter Lavendel	Lavandula angustifolia Mill.
o		Lavender	Lavandins	Lavendel	Lavandula x burnatii Briq.
o		Loquat	Neflier du Japon	Japanische Mispel, Loquat	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.
o		Pear Rootstocks	Porte-greffes du Poirier	Birnen-Unterlagen	Pyrus L.
o		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistacia vera L.
o		Prunus Rootstocks	Porte-greffes du Prunus	Prunus-Unterlagen	Prunus L.
o		Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Cucurbita maxima Duch.
o		Sea Lavender, Statice	Limonium, Statice	Widerstoss, Meerlavendel	Limonium Mill. (Syn. Statice)
o		Serruria	Serruria	Serruria	Serruria spec.
o		Shallot	Echalote	Schalotte	Allium ascalonicum L.
o		Thyme	Thym	Thymian	Thymus L.
o		Witlof, Chicory	Chicorée	Zichorie	Cichorium intybus L.

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	General Introduction	TG/01	Radish	TG/64
Almond	TG/56	Gentian	TG/145	Rape	TG/36
Alstroemeria	TG/29	Geraltton Wax Flower	-	Raspberry	TG/43
Anthurium	TG/86	Gerbera	TG/77	Red cabbage	TG/48
Apple	TG/14	Gherkin	TG/61	Red clover	TG/05
Apricot	TG/70	Gladliolus	TG/108	Red Currant	TG/52
Artichoke	-	Gooseberry	TG/51	Red Fescue	TG/67
Asatsuki	-	Grapefruit	TG/83	Regal Pelargonium...	TG/109
Asparagus	TG/130	Groundnut	TG/93	Rhododendron	TG/42
Aster	TG/141	Guava	TG/110	Rhubarb	TG/62
Avocado	TG/97	Hard Fescue	TG/67	Rice	TG/16
Banana	TG/123	Hazelnut	TG/71	Rose	TG/11
Barley	TG/19	Hot Pepper	TG/76	Runner Bean	TG/09
Beetroot	TG/60	Hydrangea	TG/133	Rye	TG/58
Bent	TG/30	Ifafa Lily	-	Ryegrass	TG/04
Berberis	TG/68	Impatiens	TG/102	Safflower	TG/134
Black Currant	TG/40	Iris	-	Savoy cabbage	TG/48
Black Radish	TG/63	Ivy-leaved		Scorzonera	TG/116
Black Salsify	TG/116	Pelargonium	TG/28	Scotch Heather	TG/94
Blackberry	TG/73	Japanese Apricot ...	-	Sea Lavender	-
Blueberry	TG/137	Japanese Pear	TG/149	Serruria	-
Broad Bean	TG/08	Japanese Plum	TG/84	Shallot	-
Broccoli	-	Jostaberry	TG/138	Sheep's Fescue	TG/67
Brussels Sprouts ...	TG/54	Juniper	TG/103	Sorghum	TG/122
Bunching Onion	-	Kalanchoe	TG/78	Soya Bean	TG/80
Cabbage	TG/48	Kangaroo Paws	-	Spathiphyllum	TG/135
Cardoon	-	Kentucky Bluegrass .	TG/33	Spinach	TG/55
Carnation	TG/25	Kiwifruit	TG/98	Squash	TG/119
Carrot	TG/49	Kohlrabi	TG/65	Statice	-
Cauliflower	TG/45	Lachenalia	TG/126	Strawberry	TG/22
Celeriac	TG/74	Lagerstroemia	TG/95	Streptocarpus	TG/47
Celery	TG/82	Lavender	-	Sunflower	TG/81
Chamomile	-	Leaf Beet	TG/106	Swede	TG/89
Cherry	TG/35	Leek	TG/85	Sweet Pepper	TG/76
Chestnut	TG/124	Lemons	TG/83	Tall Fescue	TG/39
Chick-Pea	TG/143	Lettuce	TG/13	Thyme	-
Chicory	-	Leucadendron	TG/127	Timothy	TG/34
Chinese Cabbage	TG/105	Leucospermum	TG/128	Tomato	TG/44
Chincherinchee	TG/131	Lily	TG/59	Triticale	TG/121
Chives	-	Ling	TG/94	Tuberous Begonia ...	TG/107
Chokeberry	-	Lingonberry	TG/139	Hybrids	-
Christmas Cactus ...	TG/101	Linseed	TG/57	Tulip	TG/115
Chrysanthemum	TG/26	Loquat	-	Turnip	TG/37
Citrus	TG/83	Lucerne	TG/06	Turnip Rape	TG/37
Cocksfoot	TG/31	Lupins	TG/66	Vegetable Marrow ...	TG/119
Common Vetch	TG/32	Macadamia	TG/111	Vine	TG/50
Cornsalad	TG/75	Maize	TG/02	Walnut	TG/125
Cotton	TG/88	Mandarins	TG/83	Watermelon	TG/142
Crown of Thorns	TG/91	Mango	TG/112	Weigela	TG/148
Cucumber	TG/61	Meadow Fescue	TG/39	Welsh Onion	-
Cucurbita maxima ...	-	Melon	TG/104	Wheat	TG/03
Cucurbita moschata .	-	Narcissi	TG/87	White cabbage	TG/48
Curly Kale	TG/90	Nerine	TG/146	White Cedar	TG/79
Cymbidium	-	Norway Spruce	TG/96	White Clover	TG/38
Daffodils	TG/87	Oats	TG/20	White Currant	TG/52
Dieffenbachia	TG/132	Olive	TG/99	Willow	TG/72
Dill	-	Onion	TG/46	Witlof	-
Durum Wheat	TG/120	Oranges	TG/83	Zonal Pelargonium ..	TG/28
Easter Cactus	TG/113	Paprika	TG/76		
Egg Plant	TG/117	Parsley	TG/136		
Elatior Begonia	TG/18	Peach	TG/53		
Endive	TG/118	Pear	TG/15		
Euphorbia Fulgens ..	TG/10	Pear Rootstocks	-		
European Plum	TG/41	Peas	TG/07		
Evening Primrose ...	TG/144	Persimmon	TG/92		
Exacum	TG/114	Pistache	-		
Field Bean	TG/08	Poinsettia	TG/24		
Firelily	-	Poplar	TG/21		
Firethorn	TG/147	Pot Azalea	TG/140		
Flax	TG/57	Potato	TG/23		
Fodder Beet	-	Protea	TG/129		
Forsythia	TG/69	Prunus rootstocks ..	-		
Freesia	TG/27	Pumpkin	-		
French Bean	TG/12	Pyracantha	TG/147		
Garlic	-	Quince	TG/100		

NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANCAIS

Abricotier	TG/70	Echalote	-	Pêcher	TG/53
Abricotier japonais	-	Epicéa commun	TG/96	Pélargonium des	
Actinidia	TG/98	Epinard	TG/55	fleuristes	TG/109
Agrostide	TG/30	Epine du Christ	TG/91	Pélargonium zonal ..	TG/28
Agrumes	TG/83	Euphorbia fulgens ..	TG/10	Persil	TG/136
Ail	-	Exacum	TG/114	Peuplier	TG/21
Airelle rouge	TG/139	Fétuque des prés ...	TG/39	Piment	TG/76
Alstroemère	TG/29	Fétuque durette	TG/67	Pistachier	-
Amandier	TG/56	Fétuque élevée	TG/39	Poinsettia	TG/24
Aneth	-	Fétuque ovine	TG/67	Poireau	TG/85
Anigozanthos	-	Fétuque rouge	TG/67	Poirée	TG/106
Anthémis	-	Fève	TG/08	Poirier	TG/15
Anthurium	TG/86	Féverole	TG/08	Poirier japonais ...	TG/149
Arachide	TG/93	Fléole	TG/34	Pois	TG/07
Aronia	-	Forsythia	TG/69	Pois chiche	TG/143
Artichaut	-	Fraisier	TG/22	Pomélo	TG/83
Asperge	TG/130	Framboisier	TG/43	Pomme de terre	TG/23
Aster	TG/141	Freesia	TG/27	Pommier	TG/14
Aubergine	TG/117	Genévrier	TG/103	Porte-greffes de	
Avocatier	TG/97	Gentiane	TG/145	Prunus	-
Avoine	TG/20	Géranium-lierre	TG/28	Porte-greffes du	
Azalée en pot	TG/140	Gerbera	TG/77	Poirier	-
Bananier	TG/123	Glaieul	TG/108	Potiron	-
Bégonia elatior	TG/18	Goyavier	TG/110	Protea	TG/129
Bégonia tubéreux		Groseillier à		Prunier européen ...	TG/41
hybride	TG/107	grappes	TG/52	Prunier japonais ...	TG/84
Berberis	TG/68	Groseillier à		Pyracantha	TG/147
Betterave rouge	TG/60	maquereau	TG/51	Radis d'été, d'au-	
Betterave fourragère	-	Haricot	TG/12	tomne et d'hiver..	TG/63
Blé	TG/03	Haricot d'Espagne ..	TG/09	Radis de tous les	
Blé dur	TG/120	Hortensia	TG/133	mois	TG/64
Brocoli	-	Impatiente	TG/102	Ray-grass	TG/04
Buisson ardent	TG/147	Introduction		Rhododendron	TG/42
Cactus de Noël	TG/101	générale	TG/01	Rhubarbe	TG/62
Cactus jonc	TG/113	Iris	-	Riz	TG/16
Callune	TG/94	Jonquille	TG/87	Ronce fruitière	TG/73
Cardon	-	Kaki	TG/92	Rosier	TG/11
Carotte	TG/49	Kalanchoë	TG/78	Rutabaga	TG/89
Carthame	TG/134	Lachenalia	TG/126	Saintpaulia	TG/17
Caseillier	TG/138	Lagerstroemia	TG/95	Salsifis noir	TG/116
Cassis	TG/40	Laitue	TG/13	Saule	TG/72
Céleri-branche	TG/82	Lavande vraie	-	Scorsonère	TG/116
Céleri-rave	TG/74	Lavandins	-	Seigle	TG/58
Cerisier	TG/35	Leucadendron	TG/127	Serruria	-
Chamelaucium	-	Leucospermum	TG/128	Soja	TG/80
Châtaignier	TG/124	Limettier	TG/83	Sorgho	TG/122
Chicorée	TG/118	Lin	TG/57	Spathiphyllum	TG/135
Chicorée	-	Limonium	-	Statie	-
Chou cabus	TG/48	Lis	TG/59	Streptocarpus	TG/47
Chou Chinois	TG/105	Lupins	TG/66	Thuya du Canada ...	TG/79
Chou de Bruxelles ..	TG/54	Luzerne	TG/06	Thym	-
Chou de Milan	TG/48	Macadamia	TG/111	Tomate	TG/44
Chou-fleur	TG/45	Mâche	TG/75	Tournesol	TG/81
Chou frisé	TG/90	Maïs	TG/02	Trèfle blanc	TG/38
Chou-navet	TG/89	Mandarinier	TG/83	Trèfle violet	TG/05
Chou pommé	TG/48	Manguier	TG/112	Triticale	TG/121
Chou-rave	TG/65	Melon	TG/104	Tulipe	TG/115
Chou rouge	TG/48	Myrtille	TG/137	Vesce commune	TG/32
Chrysanthème	TG/26	Narcisse	TG/87	Vigne	TG/50
Ciboule	-	Navet	TG/37	Weigela	TG/148
Ciboulette	-	Navette	TG/37		
Citronnier	TG/83	Neflier du Japon ...	-		
Civette	-	Nerine	TG/146		
Cognassier	TG/100	Noisetier	TG/71		
Colza	TG/36	Noyer	TG/125		
Concombre	TG/61	Oeillet	TG/25		
Cornichon	TG/61	Oenothère	TG/144		
Cotonnier	TG/88	Oignon	TG/46		
Courgette	TG/119	Olivier	TG/99		
Cucurbita maxima ...	-	Onagre	-		
Cucurbita moschata .	-	Oranger	TG/83		
Cymbidium	-	Orge	TG/19		
Cyrtanthus	-	Ornithogale	TG/131		
Dactyle	TG/31	Pastèque	TG/142		
Dieffenbachia	TG/132	Pâturin des prés ...	TG/33		

REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Känguruhblume	-	Rote Johannisbeere .	TG/52
Allgemeine		Kardon	-	Rote Rübe	TG/60
Einführung	TG/01	Kartoffel	TG/23	Rotklee	TG/05
Apfel	TG/14	Kastanie	TG/124	Rotkohl	TG/48
Apfelbeere	-	Kichererbse	TG/143	Rotschwengel	TG/67
Aprikose	TG/70	Kirsche	TG/35	Rübsen	TG/37
Artischoke	-	Kiwi	TG/98	Runkelrübe	-
Aster	TG/141	Knaulgras	TG/31	Saatwicke	TG/32
Aubergine	TG/117	Knoblauch	-	Saflor	TG/134
Avocado	TG/97	Knollenbegonie	TG/107	Salat	TG/13
Banane	TG/123	Knollensellerie	TG/74	Schafschwingel	TG/67
Baumwolle	TG/88	Kohlrabi	TG/65	Schalotte	-
Berberitze	TG/68	Kohlrübe	TG/89	Schnittlauch	-
Besenheide	TG/94	Kopfkohl	TG/48	Schwarze	
Birne	TG/15	Korallenranke	TG/10	Johannisbeere	TG/40
Birnen-Unterlagen ..	-	Kulturheidelbeere ..	TG/137	Schwarzwurzeln	TG/116
Bisamkürbis	-	Lachenalia	TG/126	Serruria	-
Bleichsellerie	TG/82	Lagerstroemia	TG/95	Sojabohne	TG/80
Blumenkohl	TG/45	Lavendel	-	Sonnenblume	TG/81
Bohne	TG/12	Lebensbaum	TG/79	Spargel	TG/130
Brokkoli	-	Lein	TG/57	Spathiphyllum	TG/135
Brombeere	TG/73	Leucadendron	TG/127	Spinat	TG/55
Chamelaucium	-	Leucospermum	TG/128	Stachelbeere	TG/51
Chinakohl	TG/105	Lieschgras	TG/34	Straussgras	TG/30
Christusdorn	TG/91	Lilie	TG/59	Thymian	-
Chrysantheme	TG/26	Loquat	-	Tomate	TG/44
Cymbidie	-	Lupinen	TG/66	Topfazalee	TG/140
Cyrtanthus	-	Luzerne	TG/06	Triticale	TG/121
Dicke Bohne	TG/08	Macadamia	TG/111	Tulpe	TG/115
Dieffenbachia	TG/132	Mairübe	TG/37	Usambaraveilchen ...	TG/17
Dill	-	Mais	TG/02	Wacholder	TG/103
Drehfrucht	TG/47	Mandarine	TG/83	Walnuss	TG/125
Echte Pistazie	-	Mandel	TG/56	Wassermelone	TG/142
Echter Lavendel	-	Mango	TG/112	Weide	TG/72
Edelpelargonie	TG/109	Mangold	TG/106	Weidelgras	TG/04
Efeupelargonie	TG/28	Meerlavendel	-	Weigelie	TG/148
Eierfrucht	TG/117	Melone	TG/104	Weihnachtskaktus ...	TG/101
Elatior-Begonie	TG/18	Milchstern	TG/131	Weisse Johannisbeere	TG/52
Endivie	TG/118	Möhre	TG/49	Weissklee	TG/38
Enzian	TG/145	Möhrenhirse	TG/122	Weisskohl	TG/48
Erbsen	TG/07	Moschuskürbis	-	Weizen	TG/03
Erdbeere	TG/22	Nachtkerze	TG/144	Widerstoss	-
Erdnuss	TG/93	Narzisse	TG/87	Wiesenrispe	TG/33
Exacum	TG/114	Nelke	TG/25	Wiesenschwingel	TG/39
Feldsalat	TG/75	Nerine	TG/146	Winterzwiebel	-
Feuerdorn	TG/147	Olive	TG/99	Wirsing	TG/48
Flamingoblume	TG/86	Orange	TG/83	Zichorie	-
Forsythie	TG/69	Ostasiatische Pflaum	TG/84	Zitrone	TG/83
Freesie	TG/27	Osterkaktus	TG/113	Zitrus	TG/83
Gartenkürbis	TG/119	Pappel	TG/21	Zonalpelargonie	TG/28
Gemeine Fichte	TG/96	Paprika	TG/76	Zucchini	TG/119
Gerbera	TG/77	Pistazie, echte	-	Zwiebel	TG/46
Gerste	TG/19	Petersilie	TG/136		
Gladiole	TG/108	Pfirsich	TG/53		
Grapefruit	TG/83	Pflaume	TG/41		
Grünkohl	TG/90	Poinsettie	TG/24		
Guave	TG/110	Porree	TG/85		
Gurken	TG/61	Preiselbeere	TG/139		
Hafer	TG/20	Protea	TG/129		
Härtlicher Schwingel	TG/67	Prunkbohne	TG/09		
Hartweizen	TG/120	Prunus-Unterlagen ..	-		
Haselnuss	TG/71	Quitte	TG/100		
Herbstrübe	TG/37	Radieschen	TG/64		
Himbeere	TG/43	Raps	TG/36		
Hortensie	TG/133	Rebe	TG/50		
Hundskamille	-	Reis	TG/16		
Impatiens	TG/102	Rettich	TG/63		
Inkalilie	TG/29	Rhabarber	TG/62		
Iris	-	Rhododendron	TG/42		
Japanische Aprikose	-	Ribes indigrolaria .	-		
Japanische Birne ...	TG/149	Riesenkürbis	-		
Japanische Mispel ..	-	Roggen	TG/58		
Jostabeere	TG/138	Rohrschwengel	TG/39		
Kaki	TG/92	Rose	TG/11		
Kalanchoe	TG/78	Rosenkohl	TG/54		

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMEROS DE REFERENCIA DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN

Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Cymbidium Sw.	-	Petroselinum crispum (Mill.)	
Agrostis canina L.	TG/30	Cynara L.	-	Nym. ex- A.W. Hill	TG/136
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Cyrtanthus L.	-	Phaseolus coccineus L.	TG/09
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Dactylis glomerata L.	TG/31	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Agrostis tenuis Sibth.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Phleum bertolonii DC.	TG/34
Allium ascalonicum L.	-	Dianthus L.	TG/25	Phleum pratense L.	TG/34
Allium cepa L.	TG/46	Dieffenbachia Schott	TG/132	Picea abies A. Dietr.	TG/96
Allium fistulosum L.	-	Diospyros kaki L.	TG/92	Pistacia vera L.	-
Allium porrum L.	TG/85	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Pisum sativum L. sensu lato ..	TG/07
Allium sativum L.	-	Eriobotrya japonica (Thunb.)	-	Poa pratensis L.	TG/33
Allium schoenoprasum L.	-	Lindl.	-	Populus L.	TG/21
Alstroemeria L.	TG/29	Euphorbia fulgens Karw. ex	-	Protea L.	TG/129
Anethum graveolens L.	-	Klotzsch	TG/10	Prunus amygdalus Batsch	TG/56
Anigozanthos Labill.	-	Euphorbia milii Desmoulins ...	TG/91	Prunus armeniaca L.	TG/70
Anthemis L.	-	Euphorbia pulcherrima Willd.	-	Prunus avium (L.) L.	TG/35
Anthurium Schott	TG/86	ex Klotzsch	TG/24	Prunus cerasus L.	TG/35
Apium graveolens L. var.		Exacum L.	TG/114	Prunus domestica L.	TG/41
dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Festuca arundinacea Schreb....	TG/39	Prunus insititia L.	TG/41
Apium graveolens L. var.		Festuca ovina L. sensu lato ..	TG/67	Prunus L.	-
rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus mume Sieb. et Zucc. ...	-
Arachis L.	TG/93	Festuca rubra L.	TG/67	Prunus persica (L.) Batsch ...	TG/53
Aronia melanocarpa (Michx)		Forsythia Vahl	TG/69	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Elliot	-	Fragaria L.	TG/22	Psidium guajava L.	TG/110
Asparagus officinalis L.	TG/130	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Pyracantha M.J. Roem.	-
Aster L.	TG/141	Gentiana L.	-	Pyrus L.	-
Avena nuda L.	TG/20	Gerbera Cass.	TG/77	Pyrus communis L.	TG/15
Avena sativa L.	TG/20	Gladiolus L.	TG/108	Pyrus serotina Rehd. var.	-
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	culta	-
Begonia X tuberhybrida Voss	TG/107	Gossypium L.	TG/88	Rhaphanus sativus L. var.	-
Begonia-Elatior	TG/18	Helianthus annuus L.	TG/81	niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Berberis L.	TG/68	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var.	-
Beta vulgaris L. var.		Hordeum vulgare L. sensu	-	radicola Pers.	TG/64
esculenta	TG/60	lato	TG/19	Rheum rhabarbarum L.	TG/62
Beta vulgaris L. var.		Hydrangea L.	TG/133	Rhpsalidopsis Britt. et Rose	TG/113
vulgaris L.	TG/106	Impatiens L.	TG/102	Rhododendron L.	TG/42
Beta vulgaris L. ssp.		Iris L.	-	Rhododendron simsii Planch. ..	TG/140
vulgaris L. var. alba DC. ...	-	Juglans regia L.	TG/125	Ribes grossularia L.	TG/51
Brassica napus L.	TG/36	Juniperus L.	TG/103	Ribes nidigrolaria	TG/138
Brassica napus L. var.		Kalanchoë blossfeldiana v.	-	Ribes nigrum L.	TG/40
napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Poelln.	TG/78	Ribes niveum Lindl.	TG/52
Brassica oleracea L. var.		Lachenalia Jacq. f. ex Murray.	TG/126	Ribes sylvestre (Lam.) Mert.	-
bullata DC.	TG/48	Lactuca sativa L.	TG/13	& W. Koch	TG/52
Brassica oleracea L. var.		Lagerstroemia indica L.	TG/95	Ribes uva-crispa L.	TG/51
capitata L. f. alba DC.	TG/48	Lavandula angustifolia Mill. ...	-	Rosa L.	TG/11
Brassica oleracea L. var.		Lavandula x burnatii Briq. ...	-	Rubus idaeus L.	TG/43
capitata L. f. rubra (L.)		Leucadendron R. Br.	TG/127	Rubus subgenus Eubatus Sect.	-
Thell.	TG/48	Leucospermum R. Br.	TG/128	Moriferi & Ursini	TG/73
Brassica oleracea L. var.		Lilium L.	TG/59	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
- gongyloides L.	TG/65	Limonium Mill.	-	Salix L.	TG/72
- sabellica L.	TG/90	Linum usitatissimum L.	TG/57	Schlumbergera Lem.	TG/101
- sabauda L.	TG/48	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Scorzonera hispanica L.	TG/116
Brassica oleracea L. convar.		Lolium perenne L.	TG/04	Secale cereale L.	TG/58
botrytis (L.) Alef. var.		Lupinus albus	TG/66	Serruria spec.	-
- botrytis	TG/45	Lupinus angustifolius	TG/66	Solanum melongena L.	TG/117
- cymosa Duch.	-	Lupinus luteus	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/23
Brassica oleracea L. convar.		Lycopersicon lycopersicum	-	Sorghum bicolor L.	TG/122
oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	(L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spathiphyllum Schott	TG/135
Brassica pekinensis L.	TG/105	Macadamia integrifolia	-	Spinacia oleracea L.	TG/55
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Maiden et Betche	TG/111	Stalice	-
Calluna vulgaris (L.) Hull. ...	TG/94	Macadamia tetraphylla L.A.S.	-	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Capsicum annuum L.	TG/76	Johnsten	TG/111	Thuya occidentalis L.	TG/79
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Malus Mill.	TG/14	Thymus L.	-
Castanea sativa Mill.	TG/124	Mangifera indica L.	TG/112	Trifolium pratense L.	TG/05
Chamaelaucium Desf.	-	Medicago sativa L.	TG/06	Trifolium repens L.	TG/38
Chrysanthemum spec.	TG/26	Medicago X varia Martyn	TG/06	Triticum aestivum L.	TG/03
Cicer arietinum L.	TG/143	Musa acuminata Colla	TG/123	Triticum durum Desf.	TG/120
Cichorium endivia L.	TG/118	Narcissus L.	TG/87	Tulipa L.	TG/115
Cichorium intybus L.	-	Nerine Herb.	-	Vaccinium corymbosum	TG/137
Citrullus lanatus (Thunb.)		Oenothera L.	TG/144	Vaccinium myrtillus L.	TG/137
Matsum. et Nakai	TG/142	Olea europaea L.	TG/99	Vaccinium vitis-idaea L.	TG/139
Citrus L.	TG/83	Ornithogalum L.	TG/131	Valerianella eriocarpa Desv. .	TG/75
Corylus avellana L.	TG/71	Oryza sativa L.	TG/16	Valerianella locusta L.	TG/75
Corylus maxima Mill.	TG/71	Pelargonium grandiflorum	-	Vicia faba L.	TG/08
Cucumis melo L.	TG/104	hort. non Willd.	TG/109	Vicia sativa L.	TG/32
Cucumis sativus L.	TG/61	Pelargonium peltatum hort.	-	Vitis L.	TG/50
Cucurbita maxima Duch	-	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Weigela Thunb.	-
Cucurbita moschata	-	Pelargonium zonale hort.	-	X Triticosecale Witt.	TG/121
Cucurbita pepo L.	TG/119	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Zea mays L.	TG/02
Cydonia Mill. sensu stricto ..	TG/100	Persea americana Mill.	TG/97	Zygocactus K. Schum.	TG/101

General Overview - Status of Test Guidelines (as per October 27, 1993)

* * Technical *	* Agricultural Crops *	* Fruit Crops *	* Ornamental Plants and Forest Trees *	* Vegetables *
* * Working Party *				
* Stage *				
	* Barley	* Almond	* African Violet	* Asparagus
	* Bent	* Apple	* Alstroemeria	* Beetroot
	* Broad Bean,	* Apricot	* Anthurium	* Black Radish
	* Field Bean	* Avocado	* Apple	* Black Salsify,
	* Cocksfoot	* Banana	* Aster	* Scorzonera
	* Common Vetch	* Black Currant	* Berberis	* Broad Bean,
	* Cotton	* Blackberry	* Carnation	* Field Bean
	* Durum Wheat	* Blueberry	* Chinchinchee	* Brussels Sprouts
	* Flax, Linseed	* Cherry	* Christmas Cactus	* Cabbage
	* Groundnut	* Chestnut	* Chrysanthemum	* Carrot
	* Kentucky Bluegrass	* Citrus	* Crown of Thorns	* Cauliflower
	* Lucerne	* European Plum	* Dieffenbachia	* Celery
	* Lupins	* Gooseberry	* Easter Cactus	* Celery
	* Maize	* Guava	* Elatior Begonia	* Chick-pea
	* Meadow Fescue,	* Hazelnut	* Euphorbia Fulgens	* Chinese Cabbage
	* Tall Fescue	* Japanese Plum	* Exacum	* Cornsalad
	* Oats	* Jostaberry	* Forsythia	* Cucumber, Gherkin
* adopted	* Peas	* Kiwifruit	* Freesia	* Curly Kale
(total 142)	* Potato	* Lingonberry	* Gerbera	* Egg Plant
	* Rape	* Macadamia	* Gladiolus	* Endive
	* Red Clover	* Mango	* Hydrangea	* Evening Primrose
	* Rice	* Olive	* Impatiens	* French Bean
	* Rye	* Peach	* Juniper	* Kohlrabi
	* Ryegrass	* Pear	* Kalanchoë	* Leaf Beet
	* Safflower	* Persimon (Kaki)	* Lachenalia	* Leek
	* Sheep's Fescue,	* Quince	* Lagerstroemia	* Lettuce
	* Red Fescue	* Raspberry	* Leucadendron	* Melon
	* Sorghum	* Red and White	* Leucospermum	* Onion
	* Soya Bean	* Currant	* Lily	* Parsley
	* Sunflower	* Strawberry	* Ling, Scotch	* Peas
	* Swede	* Vine	* Heather	* Radish
	* Timothy	* Walnut	* Narcissi	* Rhubarb
	* Triticale		* Poinsettia	* Runner Bean
	* Turnip, Turnip Rape		* Poplar	* Spinach
	* Wheat		* Pot Azalea	* Swede
	* White Clover		* Protea	* Sweet Pepper
			* Regal Pelargonium	* Tomato
			* Rhododendron	* Turnip, Turnip
			* Rose	* Rape
			* Spathiphyllum	* Vegetable Marrow,
			* Streptocarpus	* Squash
			* Tuberous Begonia	* Watermelon
			* Hybrids	
			* Tulip	
			* White Cedar	
			* Willow	
			* Zonal Pelargonium,*	
			* Ivy-leaved	
			* Pelargonium	
* professional		* Japanese Pear	* African Violet°	
* organizations			* Gentiana	
* to comment			* Nerine	
(total 6)			* Pyracantha	
			* Weigela	
	* Barley°	* Apple°	* Anthurium°	* Artichoke,
	* Flax, Linseed°	* Apricot°	* Chrysanthemum°	* Cardoon
	* Fodder Beet	* Cherry°	* Cymbidium	* Beetroot°
	* Maize°	* Chokeberry	* Firelily	* Broccoli
	* Oats°	* Citrus°	* Geraltion Wax	* Bunching Onion
	* Rape°	* European Plum°	* Flower	* Cauliflower°
* in preparation	* Soya Bean°	* Japanese Apricot	* Iris (bulbous)	* Chamomile
or planned	* Wheat°	* Loquat	* Kalanchoë°	* Chives
		* Peach°	* Kangaroo Paws	* Cucurbita maxima
		* Pear°	* Lavender,	* (Pumpkin)
		* Pear Rootstocks	* Lavendine	* Cucurbita
		* Pistache	* Limonium	* moschata
		* Prunus Rootstocks	* Norway Spruce	* Dill
		* Strawberry°	* Rhododendron°	* French Bean°
			* Serruria	* Garlic
			* Thyme	* Onion°
			* Weigela	* Peas°
				* Shallot
				* Spinach°
				* Sweet Pepper°
				* Witlof, Chicory

° = (revision)

[Annex III follows/L'annexe III suit/Anlage III folgt]

ANNEXE III

**DECLARATION RELATIVE AUX CONDITIONS DE L'EXAMEN D'UNE VARIETE
FONDE SUR DES ESSAIS EFFECTUES PAR L'OBTENTEUR OU POUR SON COMPTE**

Texte adopté par le Comité administratif et juridique et le Comité technique
à la session commune des 21 et 22 avril 1993

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions
végétales,

Conformément à l'article 21.h) de l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales;

Considérant l'article 7.1) de l'Acte de 1978 de la Convention, selon lequel : "La protection est accordée après un examen de la variété en fonction des critères définis à l'article 6. Cet examen doit être approprié à chaque genre ou espèce botanique";

Considérant l'article 12 de l'Acte de 1991 de la Convention, selon lequel : "La décision d'octroyer un droit d'obtenteur exige un examen de la conformité aux conditions prévues aux articles 5 à 9. Dans le cadre de cet examen, le service peut mettre la variété en culture ou effectuer les autres essais nécessaires, faire effectuer la mise en culture ou les autres essais nécessaires, ou prendre en compte les résultats des essais en culture ou d'autres essais déjà effectués. En vue de cet examen, le service peut exiger de l'obtenteur tout renseignement, document ou matériel nécessaire";

Considérant que l'article 7.1) de l'Acte de 1978 et l'article 12 de l'Acte de 1991 permettent au service de fonder son examen sur des essais en culture ou d'autres essais effectués par l'obtenteur ou pour son compte, mais ne l'y obligent pas;

Déclare qu'un système d'examen de la demande fondé sur de tels essais effectués par l'obtenteur ou pour son compte et les renseignements fournis par celui-ci sur la base de ces essais sera considéré comme conforme aux dispositions de la Convention si :

1. Les essais en culture et les autres essais nécessaires sont menés conformément à des principes directeurs établis ou acceptés par le service;
2. Le dispositif d'essai est maintenu - de manière à permettre la vérification des données ou le recueil de données complémentaires - jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet de la demande ou que le service ait informé l'obtenteur que ce maintien n'est plus nécessaire;
3. L'obtenteur garantit à des personnes dûment autorisées par le service l'accès aux essais en culture;
4. L'obtenteur, lorsqu'il en est requis, dépose en un lieu désigné et dans un délai fixé par le service, un échantillon du matériel de reproduction ou de multiplication représentant la variété.

[Fin du document]